



Aéro-club de SAINT-ETIENNE

Aéroclub de St Etienne
Aéroport de Saint-Etienne Bouthéon
42160 - Andrézieux Bouthéon
Site : acse.equation.fr

AFFICHAGE

Note relative à la conversion des licences TT et qualifications des instructeurs

Un arrêté du 2 juin 2008 vient d'assouplir la règle permettant de convertir ses licences et qualifications françaises délivrées conformément à l'arrêté du 31 juillet 1981 (licences françaises) en licences et qualifications européennes conformément à l'Arrêté FCL 1.

Pour les pilotes privés titulaires du TT, il n'est plus demandé de recevoir une formation délivrée par un instructeur agréé telle qu'elle était organisée au club. Si vous êtes dans ce cas, il vous suffit maintenant de fournir vous-même une attestation certifiant que vous avez pris connaissance de la réglementation JAR- FCL 1 en vigueur (responsabilisation du pilote) pour obtenir une licence PPL(A).

De même, un instructeur ayant les qualifications suivantes IATT / ITT / ISPP / IPP1 / IPP / IVI / ISPL / et IPL, doit fournir lui-même une attestation certifiant qu'il a pris connaissance de la réglementation opérationnelle fixant les conditions d'exploitation des avions en transport aérien public, du JAR-FCL1 et du JAR- FCL3, pour obtenir les qualifications JAR- FCL1 équivalentes.

Patrick DURIEZ
Président de l'Aéroclub de St Etienne